Mentions Légales

Capt'n Sparkly (Villevieille (nom d'usage Capt) Sparkly), est une entreprise individuelle enregistrée au Registre du Commerce, Numéro d'identification : IDE-495.503.158. Le siège social et les locaux de l'entreprise sont situés à Chemin de Pra Riondet 3, 1163 Etoy.

Capt'n Sparkly est une marque protégée et déposée. Tout le contenu, images et textes figurant sur le site www.captnsparkly.ch fait partie de la propriété intellectuelle de Villevieille (nom d'usage Capt) Sparkly.

Contrat de location

Les conditions ci-dessous s'appliquent dans le cadre d'un contrat de location de matériel mis à disposition par Capt'n Sparkly entre lui-même et le Client.

Article 1 :

Capt'n Sparkly met à disposition du Client, signataire du présent contrat, du matériel de décoration et des accessoires (cf nos articles mis en location) pour l'organisation d'anniversaires et autres fêtes. Capt'n Sparkly s'engage à vérifier le matériel entre chaque location et à veiller à ce que celui-ci soit en bon état et propre à chaque nouvelle location.

Article 2 :

Conditions de mise à disposition

2.1. Le matériel est réservé à la date choisie par le Client et après paiement d'un acompte de 50% du total de la valeur des objets loués. En effectuant le paiement de cet acompte, le Client accepte sans réserve les conditions générales présentes. Le solde des 50% restants est dû au plus tard à la remise du matériel.

Obligagions communes

En cas de rupture de contrat par l'une ou l'autre des parties soit 3 semaines avant le début de l'évènement, un dédit de 30 % est dû à l'autre partie, 2 semaines avant 50 % et 1 semaine 100 %.

2.2. Une caution de 900 CHF pour la proue de bateau, les mâts et les voiles est demandée. Elle devra être payée soit par virement bancaire, au plus tard 24 heures avant la livraison du matériel, soit en espèces, au moment du retrait ou de la livraison.

La caution par virement bancaire sera restituée par virement bancaire sous 5 jours ouvrables. La caution en espèces sera restituée en espèces, au moment du retour ou de l'enlèvement du matériel. Dans les deux cas, le matériel est vérifié avec le Client au moment de l'enlèvement du matériel

Cette caution sert à couvrir d'éventuelles dégradations partielles (demandant réparations ou remise en état). En cas de dégradation totale ou de perte du matériel, il est possible que les dommages excèdent la caution demandée. Dans ce cas, Capt'n Sparkly. enverra une facture au Client pour couvrir le surplus de coûts causé par le remplacement du matériel endommagé.

.2.3. Une fois le matériel livré au domicile ou sur le lieu indiqué par le Client, ce dernier en devient responsable jusqu'à son enlèvement par Capt'n Sparkly.

Article 3 :

Livraison, installation et enlèvement du matériel

3.1. La livraison, le montage et la mise en place sur le lieu de la fête puis la reprise sont à la charge de Capt'n Sparkly.

3.2. Il est de la responsabilité du Client de vérifier que l'espace prévu pour la fête est assez grand pour installer le matériel et que la surface est propre, sèche et plane ; ni herbe, ni terre. Toutes les dimensions du matériel de location sont disponibles sur le site internet www.captnsparkly.ch ou sur simple demande. La voile ne sera pas installée en extérieur en cas de vent, même modéré.

Durée de mise à disposition

3.3. La livraison de matériel se fait principalement du lundi au samedi entre 10 h et 18 h pour une durée moyenne de 5 h (pour un évènement prévu entre le samedi après 18 h et le dimanche soir, la livraison de matériel peut se faire jusqu'au samedi 18 h avec reprise le lundi matin avant 10 h avec une majoration de 10 %. Il est néanmoins et parfois possible de livrer ou rapporter entre le samedi et le dimanche en fonction de la disponibilité de l'équipe Capt'n Sparkly avec aussi une majoration de 10 %. Il n'y a pas de location possible lors des jours fériés.

3.4. En cas d'accès difficile pour la livraison (pas de parking, longue distance entre le véhicule de livraison et le lieu de la fête, plus de 2 étages sans ascenseur par exemple,

etc…), des frais supplémentaires peuvent être demandés pour couvrir les frais de parking et le temps supplémentaire nécessaire.

3.6. Le Client s'engage à être présent au moment de la livraison et de l'enlèvement du matériel. Si ce n'est pas possible, une personne pouvant représenter le Client et pouvant signer le présent contrat doit être présente.

3.7. Capt'n Sparkly livre en Suisse Romande uniquement et principalement entre Lausanne et Genève. Les frais de transports sont de :

Triangle Morges - Bière - Rolle : 20 CHF TTC
Entre Lausanne et Genève : 50 CHF TTC
Au-delà : merci de contacter Capt'n Sparkly

Article 4 :

4.1. Le matériel doit être utilisé sous la surveillance d'un adulte pour les fêtes d'enfants. Il est strictement interdit de monter sur la proue de bateau ou de lui asséner coups de pieds, d'épée ou quoi que ce soit d'autre. Le Client supporte l'entière responsabilité en cas d'accident corporel, ou de détérioration du matériel loué à partir du moment où celui-ci lui est confié. Merci de vous assurer que vos animaux de compagnies ne se frottent ni ne se couchent sur le matériel de décoration.

4.2. Capt'n Sparkly décline toute responsabilité en cas d'accident durant toute la période de mise à disposition du matériel. Le ou les adultes présents lors de la fête sont responsables des enfants et de leur sécurité.

Pour tous les points non réglés par le contrat, le code des obligations s'applique.

Mention « Lu et approuvée »

Fait le

à

Signature du Client : Signature du Prestataire :